



*[Signature]*

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale et de l'animation**

Séance du 5 mars 2020

Convocation du 28 février 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le cinq mars à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-huit février se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, Claire Beillard-Boudada, MM. Thibault Hennion, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,  
Mme Monique Pourcelot par Mme Chantal Brault,  
M. Xavier Tamby par M. Jean-Jacques Campan,  
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,  
Mme Catherine Arnould par Mme Sylvie Bléry-Touchet,  
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Hachem Alaoui-Benhachem

Etaient absents non représentés :

M. Thierry Legros,  
Mme Catherine Lequeux,  
M. Timothé Lefebvre,  
Mme Hélia Cacères

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

*[Faint handwritten signature]*

**Séance du 5 mars 2020**

**OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale et de l'animation**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéas 4, 5 et 6, ainsi que les articles 33, 34, 79 et 81,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 24 février 2020,

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des emplois dans les filières : administrative, technique, médico-sociale, de l'animation et de l'animation,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 votes contre : MM. Xavier Tamby, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras)

DECIDE :

Article 1 : pour les besoins liés au recrutement, aux évolutions de carrière des agents et à l'organisation des services pour effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 :

Dans la filière administrative de :

- supprimer 1 poste de rédacteur à temps complet,
- créer 2 postes d'attaché à temps complet.

Dans la filière technique de :

- créer 1 poste de technicien à temps complet.

Dans la filière médico-sociale de :

- créer 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Dans la filière animation de :

- créer 3 postes d'animateurs à temps complet.

ADOpte le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2020, tel que présenté en annexe 1 de la présente délibération.

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3.3 de la loi n°84-53 pour les postes cités en annexe 2.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

